

CEPICINEWS

LE JOURNAL DU CEPICI SPÉCIAL INDÉPENDANCE #1 AOÛT 2020



Le mot du Directeur
Général

P.3



Le coin de l'expert P.4-5



un chiffre, une histoire P.11

114

le saviez-vous ?

P.7-8



En images

P.09-10



Tableau d'honneur P.12-13



À NOTRE REGRETTÉ PREMIER PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GESTION (2012-2017)



AMADOU GON COULIBALY

1 9 5 9 - 2 0 2 0

Aux âmes bien nées, la valeur n'attendant point le nombre d'années, Excellence Monsieur le Premier Ministre, habité par cet ardent désir de servir votre pays et de contribuer à son édification, très tôt, dès votre retour au pays en 1983, après vos études supérieures dans l'hexagone, vous avez intégré la Direction des Grands Travaux, comme pour dédier toute votre vie professionnelle, aux grands chantiers de la Côte d'Ivoire.

Grand serviteur de l'État, vous êtes un homme de mission qui aura marqué des générations d'hommes et de femmes politiques par votre fidélité et votre dévouement total à la vision d'une Côte d'Ivoire prospère et inclusive, que vous aurez partagée, trente années durant, avec SEM Alassane OUIATTARA, Président de la République, pour qui, vous n'étiez pas qu'un disciple, mais un fils.

Combattant acharné, travailleur infatigable vous avez été de toutes les batailles pour le repositionnement de la Côte d'Ivoire dans le peloton des nations qui gagnent, avec comme leitmotif la justice sociale. C'est pourquoi, le Lion que vous êtes n'en n'oublie pas moins, les plus faibles en apportant une attention particulière au social, d'où la mise en oeuvre du programme social du Gouvernement (PSGouv 2019-2020)

Premier Président du Conseil de Gestion du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire, de 2012 à 2017, vous êtes le principal artisan de la transformation du CEPICI qui fait suite aux différents décrets pris par le Président de la République pour dynamiser l'investissement et rendre la Côte d'Ivoire plus attractive pour les investisseurs.

Chanteur d'une agence de promotion des investissements, forte et compétitive, vous avez œuvré pour doter le CEPICI d'une personnalité juridique et morale et modulé en un établissement public à caractère administratif. Ses rôles et missions ont également été revus, avec une fonction majeure qui est celle du guichet unique de l'investissement pour la création d'entreprise, pour le bénéfice des avantages du code des investissements, pour l'accès au foncier industriel et pour les facilitations des formalités administratives et de formation de l'investisseur.

Garant des grandes victoires de notre organisation, c'est sous votre leadership éclairé que le CEPICI enregistre ses premières performances records, tant en matière d'attraction d'investissement, de création d'entreprises qu'en matière d'amélioration de l'environnement des affaires dans notre pays. Reposez en paix Le Lion !

Le mot du Directeur Général

P.03

Chers CEPICIENS, chères CEPICIENNES,

C'est avec un réel bonheur que je m'adresse à vous, par le biais de notre journal interne CEPICI News, auquel, je souhaite d'emblée une longévité. Avant tout propos, je voudrais ici-même, féliciter toutes les équipes qui ont contribué à sa parution.

CEPICI News nous permettra de mettre en lumière la vie de notre organisation, de revenir sur nos valeurs, de promouvoir nos métiers et nos performances. Il contribuera notamment, au renforcement de la cohésion du personnel, au sein de cet outil de développement de notre pays qu'est le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI).

Alors que notre pays célèbre soixante ans d'indépendance, soixante ans de développement, il me plaît de rendre un hommage appuyé à toutes les forces vives qui ont œuvré à la création du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire par Décret N°93-773 du 29 septembre 1993, au nombre desquelles, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUARTARA Premier Ministre d'alors, et à Son Excellence Monsieur Amadou GON COULIBALY, premier Président du Conseil de Gestion du CEPICI.

Restructuré en Septembre 2012 par un décret qui en fait, le Guichet unique de l'investissement en Côte d'Ivoire, le CEPICI est un maillon essentiel de développement du Secteur Privé qui a contribué aux objectifs d'attraction des investissements privés du PND (2012 – 2015) à hauteur de 42%, avec une prévision de 41% sur la période (2016 – 2020), période pendant laquelle, le pays a connu un taux de croissance moyen de 7%.

Coordinatrice des actions concourant à l'amélioration du climat des affaires, notre organisation a permis à notre pays, de mettre en œuvre des réformes

qui ont eu un impact réel sur l'environnement des affaires. Ces réformes réalisées portent sur les indicateurs Doing Business suivants :

(la création d'entreprises avec un Guichet Unique qui voit, croître année après année le taux de création d'entreprise soit une moyenne de + 45% d'une année à une autre; l'octroi du Permis de Construire; le transfert de propriété; le raccordement à l'électricité ; l'exécution des contrats ; le paiement des impôts et taxes.

Cette amélioration du climat des affaires a permis à la Côte d'Ivoire de figurer trois années durant (2014 ; 2015 et 2019) dans le top dix des pays les plus réformateurs

en matière de climat des affaires ; passant ainsi de la 177^e place en 2012 à la 110^e place en 2019, soit 67 places gagnées sur la période 2012 – 2019.

Alors qu'à l'image des économies du monde entier, notre pays se tient prêt pour faire face aux contrecoups de la crise du Covid-19, le CEPICI se mobilise. Le CEPICI se mobilise, en s'appuyant sur notre investissement individuel pour la quête de l'excellence et sur notre sens des responsabilités.

Je compte sur vous, sur votre sens du dépassement de soi pour ensemble, relever les nouveaux défis qui sont les nôtres.

Bonne fête nationale et bonne lecture !



Essis Esmel Emmanuel

Ministre de la Promotion de l'Investissement Privé
Directeur Général du CEPICI

Le coin de l'expert

P.04

■ DANS QUEL CONTEXTE LE CEPICI A-T-IL ÉTÉ CRÉÉ ?

Au cours des deux premières décennies de leur indépendance, la plupart des pays du tiers monde en général et ceux d'Afrique subsaharienne en particulier étaient confrontés à la crise de l'endettement auprès des institutions financières internationales et des pays industrialisés sous la forme d'aide au développement, consécutif aux problèmes du financement de leurs économies.

Des réflexions initiées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) entre 1980 et 1990 à travers la plateforme de concertation dénommée « le Cycle d'Uruguay ou Uruguay Round », visaient à l'issue des négociations des 125 pays participants, la grande réforme du système des échanges mondiaux des biens et services.

Plusieurs pays d'Afrique annoncèrent dès 1992, des progrès notables de la mise en œuvre des mesures concernant les investissements et les exportations.

En Côte d'Ivoire, le Premier Ministre d'alors, Son Excellence **Monsieur Alassane OUATTARA** a conduit les réflexions techniques et les orientations stratégiques aboutissant à la création par Décret N°93-773 du 29 septembre 1993 du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire en abrégé CEPICI.

Dans le cadre de la célébration des soixante ans d'indépendance de la Côte d'Ivoire ; soixante ans de développement, l'équipe de rédaction de CEPICI News, a rencontré l'une des mémoires vivantes de notre organisation, **Salomon Akré BIEFFO**, Directeur de la Planification des Etudes Economiques et de la Statistique, pour mieux comprendre, en trois questions, la naissance du CEPICI et son rôle.



Le coin de l'expert

P.05

/// Pourquoi un ancrage institutionnel fort ?

Le Centre était un Service placé sous l'autorité du Premier Ministre de 1993 à 2012.

Au demeurant, dans la vision de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, le CEPICI a connu de réelles mutations tant au plan institutionnel que technique afin de lui permettre d'impulser la compétitivité de l'économie ivoirienne par l'attraction des investissements privés tant nationaux qu'étrangers.

Ainsi, par le Décret N° 2012-867 du 06 septembre 2012, faisant du CEPICI un Etablissement Public à caractère administratif, ses Rôles et Missions ont été renforcés. A cet effet, l'ancrage institutionnel de l'organisme de promotion des investissements se situe désormais à la Présidence de la République.

Un Conseil de Gestion présidé par le Secrétaire Général de la Présidence d'alors Son Excellence Monsieur Amadou GON COULIBALY a été mis en place en 2012 pour assurer le suivi et l'évaluation des activités du Centre. Il est actuellement présidé par le Ministre d'État Patrick ACHI, Secrétaire Général de la Présidence. Ce conseil est composé de :

1. Président du Conseil :
Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République

Membres du conseil

2. Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme
3. Ministre de l'Economie et des Finances
4. Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat
5. Directeur de cabinet du Premier ministre
6. Président de la CGECI
7. Président de la CCI-CI
8. Président de l'APBEF-CI

9. Secrétaire du Conseil

Ministre de la Promotion de l'Investissement Privé,
Directeur Général du CEPICI

Toutes ces nouvelles dispositions institutionnelles ont permis de favoriser l'efficacité et la célérité requises pour la gestion d'une Agence de Promotion des Investissements (API) de niveau international comme le CEPICI.

/// Quelles sont les grandes missions du CEPICI ?

Le CEPICI est le "Guichet Unique de l'investissement direct en Côte d'Ivoire". A ce titre, il fédère, coordonne et rationalise l'ensemble des initiatives et actions

gouvernementales en matière de promotion des investissements et de développement du secteur privé. Les principales missions du CEPICI sont :

- La création d'entreprises ;
- L'assistance et la facilitation à l'investissement ;
- L'accès aux avantages du Code des investissements ;
- Le développement de partenariats d'affaires ;
- L'organisation de manifestations économiques ;
- L'amélioration de l'environnement des affaires ;
- La promotion de l'entrepreneuriat national et des Start-up ;
- La planification stratégique et les études économiques sectorielles ;
- La promotion du Développement Durable de l'investissement ;
- Le suivi-évaluation des investissements privés ;
- L'accueil et l'assistance aux investisseurs.





IDU

UN IDENTIFIANT
UNIQUE

Pour chaque
entreprise en activité*
en **CÔTE D'IVOIRE**

VOTRE ENTREPRISE VA
GAGNER EN PERFORMANCE

Le saviez-vous ?

P.07

Statut juridique du CEPICI ...
Entretien avec Ousmane DOUKOURE,
Magistrat, Conseiller juridique
du Directeur Général



/// Pourriez-vous partager avec nos lecteurs, la genèse juridique du CEPICI ?

Quelles étaient les limites du statut initial de notre organisation ?

Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire, est à l'origine, une idée de SEM Alassane OUATTARA alors premier Ministre de Côte d'Ivoire.

Il a été créé sur son instigation par le décret n°93-773 du 29 septembre 1993 comme étant l'organe officiel de promotion et d'attraction des investissements en Côte d'Ivoire.

Le CEPICI, bien que dirigé par un Directeur Général, n'était alors qu'un service administratif rattaché à la Primature et placé sous la supervision d'un Conseiller du Premier Ministre chargé des structures sous tutelles. Progressivement, le CEPICI a vu ses performances se dégrader, ses rôles et missions dispersées et inadaptées aux normes internationales.

A l'avènement de SEM Alassane OUATTARA à la Présidence de la République en 2011, et sous la supervision de M. Amadou GON COULIBALY, alors Secrétaire Général de la Présidence, un Comité d'experts a été mis en place à l'initiative de la Direction Générale en février 2012 pour réfléchir sur la réorganisation du CEPICI.

Ce sont donc les recommandations de ce Comité d'experts qui ont conduit à la restructuration du CEPICI pour lui donner la forme, l'organisation et partant la réputation que nous lui connaissons aujourd'hui.

/// Que dit le décret qui réforme le CEPICI ?

Cette réforme a été actée dans le décret n°2012-867 du 06 septembre 2012 portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire en abrégé CEPICI.

Il s'est agi à travers cette réforme, de prime abord, du rattachement au niveau institutionnel du CEPICI à la Présidence de la République, alors qu'il l'était comme déjà indiqué, à la Primature.

Les missions du CEPICI ont été clairement redéfinies, son champ d'action établi et ses moyens renforcés.

Le CEPICI a ensuite été doté d'une personnalité juridique et morale et modulé en un établissement public à caractère administratif. Ses rôles et missions ont également été revus, avec une fonction majeure qui est celle du guichet unique de l'investissement pour la création d'entreprise, pour le bénéfice des avantages du code des investissements, pour l'accès au foncier industriel (même si cette fonction a été fortement édulcorée depuis la création de l'AGEDI) et pour les facilitations des formalités administratives et d'assistance de l'investisseur. Au plan organique, le CEPICI dispose désormais d'une Direction Générale aux moyens renforcés placée sous la supervision d'un Conseil de Gestion.

...Suite à la page 08

Le saviez-vous ?

P.08

Le Conseil de gestion même s'il a connu aujourd'hui quelques modifications depuis 2012, est composé de cinq membres de l'administration étatique, (un représentant de la Présidence de République, un autre de la Primature, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Budget, le Ministre de la Justice) et de trois organisations patronales (les présidents de Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire et de l'Association professionnelle des Banques et Etablissements financiers de Côte d'Ivoire).

Pour rappel, la première session du Conseil de Gestion du CEPICI, s'est tenue le 23 octobre 2012 à la Primature sous la présidence de M Amadou Gon COULIBALY, alors Secrétaire Général de la Présidence et Président du Conseil de Gestion du CEPICI. Depuis lors, vingt et une sessions dudit conseil se sont tenues à ce jour.

/// Quel a été l'impact majeur du décret N°2012-867 du 06 septembre 2012 portant création du CEPICI sur l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire ?

Le Décret N°2012-867 du 06 septembre 2012 portant création du CEPICI définit en son article 4, et en 7 points, les missions assignées au CEPICI et parmi les dites missions, figure l'amélioration de l'environnement des affaires qui en constitue la cinquième mission. Ainsi, à ce titre, le CEPICI est chargé de contribuer à toutes les actions qui concourent à l'amélioration de l'environnement des affaires et de formuler des propositions au Gouvernement. Ainsi, depuis 2012, le CEPICI, assure au plan national la coordination du processus des réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires, avec des résultats tangibles et très satisfaisants. Il constitue de ce fait, un déterminant du succès de l'amélioration de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire dont il convient de saluer l'existence.

/// Quelles ont été les premières victoires du CEPICI sur le terrain de l'amélioration de l'environnement des affaires ?

Pour rappel, c'est de 2013 à 2015 que d'importants bonds qualitatifs, ont été réalisés par le pays dans l'amélioration du climat des affaires. Ainsi, le pays s'est hissé en 2014 et 2015, parmi les 10 pays les plus réformateurs au monde, et a vu son classement évoluer de 30 points passant de la 177ème place sur 185 économies au Rapport DB 2013 à la 147ème place sur 189 économies au Rapport DB 2015, avec des réformes, réalisées dans les indicateurs, création d'entreprise, octroi du permis de construire, transfert de propriété, exécution des contrats, dont notamment :

-La mise en place avec de beaucoup de succès au CEPICI du Guichet Unique de Formalités d'entreprises, assurant la création des entreprises dans le délai de 48h et la réduction des coûts de création des entreprises de 661.613 F.CFA à 182.400 F.CFA ;

-La mise en place très encourageante du Tribunal de Commerce d'Abidjan, assurant le jugement rapide des litiges dans le délai maximum de 90 jours ;

-La mise en place du Guichet Unique du Permis de Construire, avec pour impact la délivrance du permis de construire en 30 jours et la rationalisation des procédures de permis de construire.

-La réduction significative du taux des droits d'enregistrement en matière de mutation immobilière de 10 à 4% et la mise en place du Livre Foncier électronique.



Environnement des affaires, 1ères victoires.
Entretien avec Ramatou FALL,
Directrice de l'Environnement des Affaires

Retour en images

P.09

Par Sylviane AOLIO Chef de Service Information et Suivi des Projets



Le Forum « ICI 2014 » qui s'est tenu du 29 janvier au 1er février, après 15 années d'interruption marque la reprise des Fora « Investir en Côte d'Ivoire » et le retour du pays dans le peloton de la Communauté des investisseurs.

Placé sous le haut patronage de S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, l'organisation de ce grand événement a impliqué le Gouvernement dans son ensemble avec à sa tête S.E.M. Daniel Kablan DUNCAN, Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget et enregistré la présence de plus de 5 500 participants venus de 71 pays et généré des intentions d'investissements de près de sept cent trente-huit (738) milliards de FCFA.

Le thème central de cette édition était :
« SECTEUR PRIVE, LEVIER D'UNE INTEGRATION REGIONALE REUSSIE, MOTEUR DE CROISSANCE POUR LA COTE D'IVOIRE ».

Il avait pour but d'attirer le maximum de capitaux privés nationaux et étrangers pour renforcer l'élan actuel de croissance de la Côte d'Ivoire et dynamiser l'intégration économique régionale.

En effet, l'objectif général de ce forum était de permettre aux investisseurs privés nationaux et internationaux de saisir les opportunités actuelles d'investissements dans l'Agri-business, les infrastructures économiques et la promotion des PME en Côte d'Ivoire. Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- présenter le cadre politique, institutionnel et juridique qui sous-tend ces projets et qui favorise les PPP ;
- présenter, à partir d'une bourse de projets économiquement et financièrement viables, les opportunités d'investissement dans le pays et mobiliser leurs financements ;
- favoriser des rencontres B to B entre les investisseurs et les entreprises du secteur privé participant au forum.

Pour atteindre ces objectifs, les principales thématiques que sont les infrastructures économiques, l'Agri-business et la promotion des PME ont été abordées lors du forum à travers différentes activités: les conférences et panels, les espaces d'informations techniques, la bourse projets, les rencontres B to B, la foire-exposition, les visites de sites, le concours Start-up.

La réalisation de ces différentes activités a permis d'obtenir les résultats suivants :

- 5717 participants au forum;
- 270 exposants au forum;
- 71 pays représentés.



- 155 (60 PPP et 95 projets privés) projets présentés;
- 106 rencontres B to B;
- 738 milliards de FCFA intentions d'investissements;
- 3 904 intentions de création de nouveaux emplois;



Les acquis et opportunités de la Côte d'Ivoire ont été mis en exergue ainsi que les défis et enjeux pour faire des secteurs de l'Agri-business, des infrastructures économiques et de la promotion des PME, des leviers de croissance afin d'atteindre les objectifs de développement à l'horizon 2020.

Retour en images

P.10

Par Romaric ATCHOUROU Directeur de Communication et des Relations Publiques

En route pour la caravane Entreprendre en Côte d'Ivoire

Pour permettre aux populations et aux autorités des villes de l'intérieur du pays, de mieux s'approprier les services et les prestations du CEPICI, mais surtout sensibiliser l'opinion publique à l'importance de l'entrepreneuriat, notre organisation va lancer dès 2014, la Caravane Nationale Entreprendre en Côte d'Ivoire.

Initiée du 31 mars au 05 avril 2014, la caravane nationale entreprendre en Côte d'Ivoire a sillonné, lors de sa première édition, les villes de San Pedro, Bouaké et Yamoussoukro pour la vulgarisation des services du CEPICI, notamment la création d'entreprise, les avantages du code des investissements, mais aussi pour sensibiliser les populations sur les nouvelles réformes de l'environnement des affaires.



Pour la 2ème édition, le CEPICI était à la rencontre des populations de Korhogo et de Ferkessédougou, du 10 au 14 juin 2014.



Pour la 3ème édition, Cap sur la région du Sud Comoé, du 22 au 28 juin 2015, pour sensibiliser les autorités locales à la mise en place d'une politique de valorisation des opportunités locales pour l'attraction des investisseurs, dans les villes d'Aboisso, de Bonoua et de Grand Bassam.



La 4ème édition a été l'occasion pour le CEPICI d'investir les régions des Grands Ponts et de l'Agnéby-Tiassa du 1er au 5 septembre 2015 pour promouvoir l'entrepreneuriat local en vue d'insuffler un nouveau dynamisme au développement dans cette partie du pays.



C'est un total de 13 villes, des populations de tous âges, des porteurs de projets, des autorités locales qui ont été sensibilisées à l'importance de l'entrepreneuriat pour le tissu économique de la Côte d'Ivoire.

Un chiffre, une histoire

P.11

Par Danielle AKOU Administrateur des Services Financiers, Coordonnateur du Guichet des Formalités d'Entreprises.



114 entreprises créées dans un délai d'une vingtaine de jours avant la réforme...

De 1995 à 2012, le Guichet Unique, à travers le service de la création d'entreprises avait pour mission de faciliter l'accomplissement, pour l'investisseur, des formalités auxquelles les entreprises sont tenues en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les domaines juridique, administratif, fiscal, social et, le cas échéant, statistique.

Pour réussir cette mission, le Guichet Unique, recevait le dossier de création et effectuait les différentes formalités pour le compte de l'investisseur. Pour ce faire, le Guichet Unique se chargeait d'accomplir à la place de l'investisseur, les formalités répétitives et fastidieuses de constitution d'entreprises.

En 2012, faisant suite à la volonté de l'Etat de reformer l'environnement des affaires, le service

de la Création d'entreprises s'est mué en un véritable Guichet Unique réunissant en un seul et même lieu, tous les acteurs intervenant dans le processus de création d'entreprises en Côte d'Ivoire.

Ainsi, le Greffe du Tribunal de commerce d'Abidjan, la Direction Générale des Impôts (DGI), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), le Ministère du Commerce, la Direction générale du Trésor et la Poste ont intégré le Guichet du CEPICI afin de délivrer toutes les formalités de création d'entreprises en un seul lieu en un délai record.

De 114 entreprises créées dans un délai d'une vingtaine de jours avant la réforme, le Guichet Unique des Formalités est passé de 2775 sociétés créées en 2013, à environ 16 790 créations en 2019.

Il importe de relever que le Guichet de Formalités de Création est devenu portail unique de création d'entreprises avec attribution d'un identifiant unique à la fin du processus en 2019. Le Guichet Unique se positionne désormais comme la porte d'entrée de l'investisseur en Côte d'Ivoire où toutes les créations d'entreprises sont effectuées.

Tableau d'honneur

P.12

Par Nina KABA TOURE Cheffe de Service Ressources Humaines



Mme KOUAME ALLIALI Noelle

Recrutée au CEPICI en 1996, Mme KOUAME est l'une des plus anciennes employées du Centre. Elle a occupé jusqu'en 1998, les postes de Secrétaire, puis celui d'Assistante des Conseillers durant deux (2) ans, avant d'être mutée comme Assistante à la Direction de l'Observatoire National de l'Investissement Privé (ONIP) de 2002 à 2003.

De 2004 à 2010, Mme Kouamé est Assistante à la Direction des Ressources Humaines, ensuite à la Direction des Affaires Administratives et Financières et à la Direction Générale durant un an avant d'être nommée Assistante du Directeur Général en 2011 puis Chef du Secrétariat de la Direction Générale du CEPICI à compter de 2016. Présentement, elle est Chef du Secrétariat Particulier du Ministre de la Promotion de l'Investissement Privé.

Titulaire d'un BTS en Secrétariat Bureautique et d'un Master Professionnel en Gestion des Ressources Humaines, Mme Kouamé est également récipiendaire de la Médaille d'honneur du Travail. Pour Mme Kouamé, « les missions du CEPICI se sont améliorées grâce à sa capacité d'adaptation aux évolutions de l'environnement des affaires ».



Mme KOUASSI NEZIT Viviane

Mme KOUASSI, l'une des employées les plus anciennes du CEPICI encore en activité au Centre, est rentrée comme stagiaire en juillet 1996, puis Assistante de Direction du Guichet Unique de 1998 à mai 2012.

Depuis juin 2012, elle est l'Assistante de Direction à la Direction de la Planification des Etudes et de la Statistique (DPES).

Comme on peut le constater, Mme KOUASSI est l'un des témoins privilégiés de la transformation du CEPICI principalement du Guichet Unique et elle dit être aujourd'hui fière de ce qu'est devenu le CEPICI.

Mme KOUASSI est titulaire d'un BTS en Secrétariat Bureautique et récipiendaire de la Médaille d'honneur du Travail.

Tableau d'honneur

P.13

Par Nina KABA TOURE Cheffe de Service Ressources Humaines



M. TOURE Aboubacar

M. TOURE a intégré le CEPICI en 1999 en qualité de Personnel d'Appui pour l'organisation du Forum Investir en Côte d'Ivoire (ICI99). En 2002, il rejoint la Direction de la Promotion des Investissements (DPI) comme chargé d'Etudes jusqu'en 2006 où il est muté à la Direction de la Promotion des Investissements.

Durant 3 ans, il est Chargé d'Etudes au Département des Opportunités et de la Recherche de L'Investisseur (DORI), puis à la Direction de la Planification, des Etudes et de la Statistique de 2013 à 2017.

Depuis 2017, il est chef de Projet en charge de la Recherche de Financement et Partenariat à la Direction de l'Attraction des Investissements. M. TOURE est titulaire d'un Master II professionnel et d'un Diplôme d'Etudes Comptables et Financières et récipiendaire de la Médaille d'honneur du Travail.

M. Touré est également l'un des témoins de la transformation du CEPICI qu'il résume ainsi « de son fonctionnement de Centre jusqu'en 2010, plus marqué par une politique tous azimuts d'attraction des investisseurs vers la Côte d'Ivoire, le CEPICI s'est mué dans son fonctionnement en Agence à partir de 2011, mieux adapté au nouveau contexte et à la forte concurrence mondiale ».



M. BIEFFO AKRE Salomon

Diplômé des Hautes Etudes en Politique Economique, et titulaire d'un DEA en Commerce International et d'une Maîtrise en Sciences économiques, M. BIEFFO a rejoint le CEPICI en Septembre 2001 après une carrière en Assurance.

Depuis 2013, M. BIEFFO est le Directeur de la Planification des Etudes et de la Statistique (DPES) après avoir été successivement :

- Directeur de l'Observation de l'Investissement Privé (ONIP)
- Directeur de l'Assistance, des Etudes et de l'Evaluation (DASE)
- Directeur des Etudes de la Planification et de l'Evaluation (DEPE)

Il est titulaire de la Médaille de Vermeil dans l'Ordre National du Travail de la République de Côte d'Ivoire.

M. BIEFFO est membre de plusieurs réseaux professionnels notamment, du Conseil National de Crédit (CNC), du Comité de la Balance des Paiements (BDP) de la BCEAO et du Secrétariat scientifique des Assises Africaines de l'Intelligence Economique (AAIE).

Acteur et témoin majeur des différentes étapes de la vie du CEPICI durant ses 19 dernières années, Monsieur BIEFFO nous la résume parfaitement en ces mots « La création et l'assise du CEPICI ont été suivies par une période de ralentissement de ses activités. Cependant, le renforcement de l'ancrage institutionnel, des rôles et missions ont permis une relance des activités de promotion des investissements privés et a conféré au CEPICI, un regain de dynamisme à l'échelle nationale et internationale ».

Directeur de publication :

Essis Esmel Emmanuel-Ministre de la Promotion de l'Investissement Privé, Directeur Général du CEPICI

Rédacteur en chef :

Romarc Atchourou-Directeur Communication et Relations Publiques

Sécretariat de rédaction :

Ulysse Guillao-Chef de service qualité et développement durable ;
Francis N'gnui-Assistant exécutif du directeur général

Pool rédaction :

Nina Kaba Touré-Chef de service ressources humaines
Sylviane Aolio-Chef de service Information et suivi des projets à la Direction de l'attraction des investissements
Franck Adou-Analyste, juriste, fiscaliste à la Direction environnement des affaires
Danielle Akou-Administrateur des Services Financiers, Coordonnateur du Guichet des Formalités d'Entreprises.

Contributions spéciales :

Salomon Bieffo-Directeur de la Planification des Etudes Economiques et de la Statistique
Ousmane Doukouré-Magistrat conseiller juridique
Ramatou Fall-Directrice Environnement des affaires

Edition :

Dah Junior-Graphiste

Nos remerciements vont à l'endroit du Comité de Direction, des directions et services qui ont participé de près ou de loin à la production de ce Journal.



MPIP
MINISTÈRE DE LA PROMOTION
DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ



Au coeur de l'investissement privé

www.investissementprive.gouv.ci

Cabinet du MPIP-Plateau
Tour A-Cité Administrative
6^{ème} étage
Tel: +225 20 21 94 77

